

Ecole Maternelle

Les Genêts



Guide pratique de l'école des Genêts
fait par les parents pour les parents

Année scolaire 2022 - 2023



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

PRÉSENTATION ÉCOLE LES GENÊTS

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE

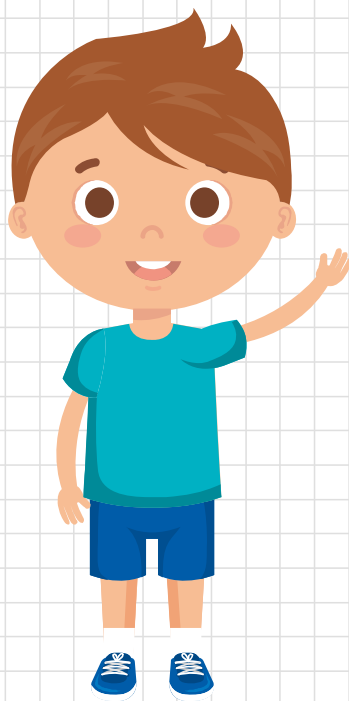
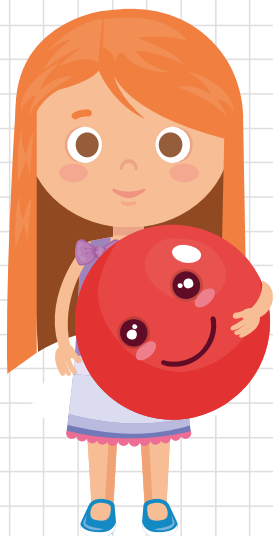
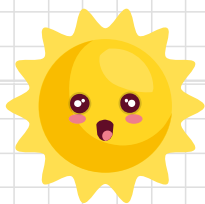
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE – TEMPS EDUCATION NATIONALE

STRUCTURE EXTRA SCOLAIRE – TEMPS VAL

COURBEVOIE CHEZ MOI

MEMO PRATIQUE

MERCI D'AIDER L'ECOLE POUR...



ÉDITORIAL

Les parents d'élèves **LIPE** de Courbevoie sont heureux de vous offrir la nouvelle édition 2022/2023 du guide pratique des Genêts.

Ce guide a été pensé afin de vous donner le maximum d'informations d'informations sur l'école des Genêts et sur la scolarité de vos enfants. Il vous informera sur l'école, l'organisation des journées, les conseils pratiques des enseignants, les manifestations auxquelles auxquelles participent les Genêts .

En raison de la situation sanitaire actuelle, certaines dispositions décrites dans décrites dans ce livret pourraient être amenées à évoluer/être modifiées.

A l'école des Genêts, la LIPE travaille depuis des années en excellents termes avec l'équipe enseignante.

Mme **Béatrice LE MAITRE**, la Directrice, a pris ses fonctions à la rentrée 2021/2022 en remplacement de Mr Blanchard. Elle sera votre interlocuteur pour cette année 2022/2023.

Pour plus de renseignements ou pour nous rejoindre, vous pouvez :

- Consulter notre site Internet : <https://lipe-courbevoie.fr>
- Nous rejoindre sur Facebook : Page [LiPe-Courbevoie](#)
- Nous écrire lipe.genets@gmail.com (adresse de la LIPE Genets)

La LIPE est heureuse de vous accueillir aux Genêts !



PRÉSENTATION ÉCOLE LES GENÊTS



15 rue Hudri
92400 Courbevoie



01 71 05 78 03



Directrice :
Mme Béatrice LE MAITRE

L'école des Genêts comprend 4 classes. L'école jouit d'une excellente réputation, les enfants étant extrêmement bien préparés pendant 3 ans pour leur entrée en CP.

Pour l'année scolaire 2022/2023, l'école comprend 4 classes, pour un effectif d'une centaine d'élèves (101 à la rentrée 2021).

Les effectifs se répartissent de la manière suivante (à confirmer) :

- 1 classe de PS : Mme Béatrice LE MAITRE
- 1 classe de PS/MS : Mme Julie BONNELLE
- 1 classe de MS/GS: Mme Camille JOUVELET
- 1 classe de MS/GS: Mme Amélie NEBOUT

Les enseignants sont assistés d'**ATSEM** (Agent Technique Spécialisée des Écoles Maternelles). Les ATSEM sont aussi chargées du ménage de l'école, elles ne sont donc pas constamment dans la classe. Les ATSEM mangent à midi avec les enfants dans le réfectoire.

Les personnels Mairie sont :

- **4 ATSEM** (dont une à mi-temps)
- **2 agents de restauration** : Mmes Rosia Sinora et Regina Te.
- **2 agents d'accueil en alternance** : Mmes Catherine Burtschi et Fatima Silva.
- **1 intervenante musique via le conservatoire** : Arielle Mangeard (à confirmer)
- **2 Directeurs (temps VAL)** : Forest TCHAPDA NGANGWA et Blandine BUTET.

Par ailleurs, l'école des Genêts a reçu la labellisation académique **Label E3D** Niveau I « Engagement » valorisant la démarche de développement durable de l'école. [Pour en savoir plus.](#)



DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

1) Temps Education Nationale et temps Vacances Animation Loisirs (VAL)

Au sein de l'école cohabitent deux structures: la structure scolaire et la structure extra-scolaire.

C'est la commune qui a la responsabilité des bâtiments et qui finance les dépenses matérielles, par l'intermédiaire de la Direction de l'Enseignement.

Ainsi, au sein de chaque école, un directeur d'école et un directeur du VAL œuvrent ensemble au quotidien, entourés de leurs équipes, au bien-être de nos enfants.

	La structure scolaire	La structure extra-scolaire - Le VAL (Vacances Animation Loisirs)
		
QUI EST-CE ?	<p>L'équipe enseignante, c'est-à-dire les enseignants et la directrice dépendants de l'Education Nationale.</p>	<p>L'équipe d'animation, c'est-à-dire les animateurs et la directrice VAL</p>
PARTAGE DU TEMPS	<p>Les périodes d'enseignement : (En vert dans le tableau)</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi - De 13h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis 	<p>Le temps périscolaire : (En orange dans le tableau)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La garderie du matin - la pause méridienne (dont la cantine) - L'accueil de loisirs du mercredi - Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du vendredi après-midi - La garderie du soir - Les activités post-scolaires (à partir de la moyenne section : anglais, expression corporelle, musique) - Le centre de loisirs pendant les vacances scolaires - Les séjours de vacances

2) Rythmes scolaires

Depuis 2014, les écoles de Courbevoie suivent le rythme d'une semaine de 5 jours: les enfants ont donc école le mercredi matin.

Une consultation à propos des rythmes scolaires a été initiée par la Mairie (passage à une semaine de 4 jours?). N'hésitez pas à nous contacter si ce sujet vous intéresse.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 8h20	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)
Entrée: 8h20 / 8h30					
8h30 - 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
	Sortie: 11h20/11h30				
11h30 - 13h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL)	Garderie (VAL) 11h30/12h30 Sortie: 11h30/12h30	Cantine* (VAL) Accueil de Loisirs (VAL) Sortie: 17h/18h45	Cantine (VAL) Sortie: 13h20
	Entrée: 13h20 / 13h30		*Le Mercredi, seuls les enfants de l'accueil de loisirs déjeunent à la cantine.		Entrée: 13h20 / 13h30
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	NAP (VAL)
	Sortie: 16h20 / 16h30			Sortie: 16h20/16h30	Sortie: 16h30
16h30 - 18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45		Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45

3) Horaires

L'école ouvre ses portes à 8h et les referme à 18h45.

Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20 lors de la garderie du matin (payante), puis entre 8h20 et 8h30. A 8h30, les portes ferment !

Les sorties possibles tout au long de l'année sont :

- Le lundi, mardi et jeudi :
 - o À 11h20 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30
 - o À 16h20 après la classe
 - o À partir de 17h jusqu'à 18h45 pendant la garderie du soir
- Le mercredi :
 - o À 11h20 après la classe
 - o Jusqu'à 12h30 durant la garderie du midi pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisirs l'après-midi (pas de cantine)
 - o À partir de 17h jusqu'à 18h45 après l'accueil de loisirs
- Le vendredi :
 - o À 11h20 après la classe,
 - o À 13h30 après la cantine
 - o À 16h30 après les NAPs
 - o À partir de 17h jusqu'à 18h45 pendant la garderie du soir.

A noter

Les portes de l'école ouvrent à l'heure du déjeuner de 11h20 à 11h30 et l'après-midi de 16h20 à 16h30 (excepté le vendredi: ouverture des portes à 16h30).

Absences

Veillez à appeler l'école dès 8h pour signaler l'absence de votre enfant au **01.71.05.78.03**

4) Inscriptions

La ville de Courbevoie a mis en place un site afin d'inscrire et de réserver les différents temps périscolaires, c'est-à-dire :

- La garderie du matin
- La cantine
- La garderie du mercredi midi
- Les activités post scolaires (dont goûter)
- La garderie du soir (dont goûter)
- Le centre de loisirs du mercredi après-midi
- Le NAP du vendredi après-midi

Les inscriptions et réservations sont à effectuer sur le site Courbevoie Chez Moi, **au plus tard la veille** (Voir le chapitre « Courbevoie Chez Moi » de ce guide).

ENSEIGNEMENT * TEMPS EDUCATION NATIONALE

1) Avant l'école

Merci de veiller à ce que votre enfant ait pris un petit-déjeuner avant de partir pour l'école : il n'y a pas de collation le matin, et il ne pourra rien manger avant l'heure du déjeuner.

2) Garderie du matin

Il est possible de déposer son enfant à la garderie le matin de 8h à 8h20. Les enfants sont surveillés par le personnel de service (ATSEM).

Pour être acceptés à la garderie du matin, les enfants doivent obligatoirement être **préalablement inscrits en mairie via l'espace « Courbevoie Chez Moi »**.

Pensez donc à inscrire et à réserver le créneau de garderie du matin pour les jours où vos enfants la fréquenteront.

Attention depuis Septembre 2021, la garderie du matin est devenue payante.

3) Accueil des élèves

Les enfants pourront être accompagnés dans la cour de l'école par leurs parents jusque devant la porte fenêtre de leur classe. Ce dispositif est susceptible de changer en cours d'année en fonction du contexte sanitaire (ou du plan Vigipirate).

Le jour de la rentrée, les parents devraient toutefois pouvoir accompagner les PS jusque dans leur classe.

Comment discuter avec l'enseignant ?

N'hésitez jamais à prendre rendez-vous par mail avec le corps enseignant pour discuter de votre enfant.

De même, l'enseignant prendra vite rendez-vous avec vous s'il se passe quelque chose d'important concernant votre enfant.

4) Pendant le temps scolaire

Les activités dépendent du programme de l'Education Nationale et chaque enseignant vous expliquera comment il le mettra en œuvre au cours de l'année lors de la réunion de début d'année.

Lors de cette réunion, il présentera également les activités et le programme de l'année ainsi que le déroulement d'une journée type. Vous pourrez alors poser les questions que vous pouvez avoir.

Les cahiers ou classeurs d'activité sont généralement remis aux familles avant chaque vacances scolaires afin de consulter le travail accompli en classe.

Déroulement de l'après-midi

Les petites sections font une sieste et se réveillent au fur et à mesure des besoins des enfants.

Les moyennes sections font ½ heure de temps calme dans la classe.

Les lundis/mardis et jeudis, ce sont les enseignants et les ATSEM qui supervisent la sieste, tandis que les mercredis et vendredis se sont les animateurs du VAL.

Sieste, lits et tétines (Petite Section)

Pour les enfants qui font la sieste, l'école accepte les tétines, marquées au prénom de l'enfant et dans une boîte de rangement pour l'hygiène.

Les enfants choisissent leur lit et le gardent toute l'année. Cela évite ainsi les contaminations. Les draps, taies et couvertures sont changés 2 fois par semaine et chaque jour s'il y a un souci.

Doudou (Petite Section)

Votre enfant peut amener un doudou, pensez à le marquer. Il est préférable que ce doudou reste à l'école, de manière à éviter les oublis au quotidien. Il pourra être repris pour lavage à chaque période de vacances scolaires.

Activité sportive

Chaque classe bénéficie du parcours de motricité au moins une fois par semaine afin que les enfants aient une activité sportive régulière.

Piscine & Patinoire

Les grandes sections vont à la piscine et si possible à la patinoire de Courbevoie en fonction des créneaux affectés par la mairie. Chaque grande section bénéficie en général de 9 à 10 sessions par an. La municipalité met des cars à disposition pour les trajets.

Pour la piscine, les enfants doivent prendre avec eux un sac à dos avec leur maillot de bain, un bonnet de piscine, une serviette et un sac en plastique.

Pour la patinoire, la patinoire fournit les casques et les patins. Les enfants doivent prendre avec eux des moufles ou des gants.

Ces listes peuvent être complétées par les enseignants. Merci également de veiller à habiller les enfants en conséquence (pas de jupe ou robe pour la patinoire pour les filles).



Accompagnateurs: l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants.

Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, une sortie peut être annulée. Ce sont la mobilisation et la disponibilité des parents qui encouragent les enseignants à réitérer d'une année sur l'autre les sorties et activités en dehors de l'école.

Plan Vigipirate

Les consignes du ministère et de la mairie de Courbevoie sont très strictes, surtout en période « Urgence Attentat ». Pour la sécurité des enfants, aucun adulte ne doit pénétrer dans l'école.

Les sacs à dos ne sont pas autorisés (vérification trop difficile) sauf pour les activités post-scolaires et les sorties à la piscine. Nous demandons aux parents de respecter les consignes de sécurité pour leur enfant.

Protocole Sanitaire (Covid)

Les consignes du ministère et de la mairie de Courbevoie sont mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Le protocole peut amener à faire évoluer les horaires d'entrée/sortie des enfants (horaires échelonnés) et les activités du temps scolaire et périscolaire.

Le protocole est communiqué aux parents par la mairie à chaque mise à jour et l'école vous tiendra informés en cas de mesures spécifiques.

5) Fêtes et manifestations

L'école organise plusieurs fêtes et participe à plusieurs manifestations dont la liste vous est communiquée au fur et à mesure (fonction du protocole sanitaire).

Le photographe

Il passe 2 fois par an, à Noël et en avril (* sous réserve de la situation sanitaire). Le photographe reverse 20% des revenus à la coopérative de l'école. L'accord des parents est demandé avant de prendre les enfants en photo.

Sorties scolaires

Grâce à la coopérative, chaque classe peut bénéficier au minimum d'une sortie scolaire par an. Une participation complémentaire peut vous être demandée.

Les spectacles à l'école

La coopérative permet de faire venir des spectacles à l'école tout au long de l'année : pièces de théâtre, spectacles de marionnettes, magiciens, etc...

La kermesse de l'école

Limitée (voire suspendue) durant le COVID, la kermesse a repris en 2022 et a permis à l'école d'accueillir les familles (parents et fratries) pour le partage d'un moment festif fin juin: tombola, stands de jeux, buffet...

TEMPS EXTRA-SCOLAIRE

TEMPS VAL

Les structures extra-scolaires (Cantine, Temps d'activité périscolaire et Garderie – VAL Mercredi – VAL Vacances scolaires) sont animées par des équipes qui dépendent de la Mairie.

1) animateurs

En 2022/2023, l'équipe d'animation des Genêts sera composée de 6 animateurs le midi (pour 103 enfants environ) et 4 pour la garderie du soir (pour 48 à 65 enfants environ). L'équipe est encadrée par deux Directeurs.

Comme pour les enseignants, n'hésitez pas à poser vos questions aux animateurs ou à la Direction du VAL (ou bien à nous les transmettre).

2) Cantine

Inscription Cantine

Une inscription préalable en mairie est nécessaire via le site «Courbevoie Chez Moi».

Le **mercredi**, seuls les enfants qui restent à l'accueil de loisirs peuvent déjeuner à la cantine. Les enfants allant à la garderie du mercredi midi (11h30-12h30) ne peuvent pas déjeuner à la cantine.

Le **vendredi**, il est possible d'inscrire son enfant à la cantine et de le récupérer à entre 13h20 et 13h30.

Horaires

La cantine se déroule de 11h30 à 13h30. Les petites sections mangent d'abord, puis les moyennes et grandes sections.

Encadrement

Une équipe de 6 animateurs encadre les enfants pendant la cantine et la pause méridienne. Les ATSEM mangent également avec les enfants.

Les animateurs ont avec eux pendant le repas un classeur recensant les PAI ainsi que l'alimentation spécifique (enfants ne mangeant pas de porc, etc...). Les enfants qui mangent de tout sont incités à goûter à tout.

Menu Cantine (déjeuner et goûter)

Retrouvez les menus de vos enfants sur <https://www.ville-13.courbevoie.fr/2175/les-menus-du-mois.htm> ou sur l'application Bon'App

3) Activités Post-Scolaires

La mairie propose des activités post scolaires payantes au sein de l'école, pour les Moyens et les Grands.

Les inscriptions se font sur internet ou en mairie au cours du mois de juin en général (attention le nombre d'inscrits est limité).

Nous vous indiquons les activités qu'il est possible de faire en 2022-2023 :

- **Play time** : Le mardi après-midi 17h-18
- **L'éveil musical** : Le jeudi après-midi 17h-18h

4) Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les temps NAP ont lieu le vendredi de 13h30 à 16h30. Ils sont encadrés par le VAL (et non par l'équipe enseignante).

En maternelle, ils sont répartis en deux temps :

- Activité (NAP) de 15h à 16h30
- Temps calme jusqu'à 15h (sieste pour les petits ou activités calmes pour les moyens et grands)

Chaque activité NAP a une finalité pédagogique. Les NAP sont répartis par périodes (6 périodes par année scolaire), les groupes étant constitués par niveaux d'âge.

Des activités extérieures ou avec intervenants extérieurs (professeurs dans des associations) sont réparties entre toutes les écoles de la ville : piscine, bibliothèque, éveil musical, initiation au judo, anglais, etc ...

Le goûter n'est pas inclus dans le temps NAP, il est donné entre 16h30 et 17h (inclus dans le temps de la garderie du soir).

Inscription NAP

Une inscription préalable en mairie est indispensable via le site «Courbevoie Chez Moi».

5) Garderie du soir et goûter

La garderie du soir assure l'accueil des enfants de 16h30 à 18h45. Elle inclut le goûter qui se déroule entre 16h30 et 17h00.

Notez que la fermeture définitive se fait à 18h45. En cas de retard après 18h45 votre enfant pourra être conduit au commissariat par la police municipale.

Inscription Garderie du soir

Une inscription préalable en mairie est indispensable via le site «Courbevoie Chez Moi».

5) Garderie du mercredi midi

Les enfants peuvent être gardés au sein de l'école le mercredi de 11h30 à 12h30. Cependant lors de cette garderie, il n'y a pas de possibilité de déjeuner à la cantine

6) Centre de Loisirs du mercredi (11h30-18h45) et des vacances scolaires (8h-18h45) VAL

Le centre de loisirs du mercredi est situé au sein de l'école. Il est géré par la mairie.

Horaires du centre de loisirs du mercredi après-midi

L'accueil de votre enfant se fait automatiquement à 11h20 à la fin du temps d'enseignement. Vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h et 18h45. Vous ne pouvez pas récupérer votre enfant en cours d'après-midi. Aucune sortie n'est possible avant 17h.

Le repas et le goûter de votre enfant sont compris. Notez que la fermeture définitive se fait à 18h45. En cas de retard, après 18h45 des sanctions financières sont applicables et votre enfant pourra être conduit au commissariat par la police municipale.

Horaires du centre de loisirs lors des vacances (journée complète)

L'accueil des enfants des Genêts se fera dans une autre école de la Ville.

Sorties

Les enfants ne sont pas autorisés à sortir en dehors des horaires prévus. Toutefois, les demandes de sorties exceptionnelles sur le temps périscolaires (tous, NAP compris) pour des rdvs médicaux concernant les enfants inscrits et suivis en MDPH (Maison du handicap) ou pour des suivis en orthophonie sont à envoyer avec un certificat médical à val@ville-courbevoie.fr.

Inscription Centre de Loisirs

Les inscriptions pour le centre de loisirs du mercredi ou des vacances se font sur Internet via le site « Courbevoie Chez Moi » ou à la mairie, à certaines périodes de l'année dont vous serez prévenus à l'avance. Attention à bien respecter les dates d'inscription aux accueils de loisirs, pour chaque période de vacances.

L'inscription au centre de loisirs du mercredi de façon occasionnelle doit se faire au plus tard le lundi précédant le mercredi souhaité.

Lorsqu'un enfant est inscrit au centre de loisirs du mercredi après-midi, il ne faut pas l'inscrire à la garderie du mercredi midi.

COURBEVOIE CHEZ MOI

1) « Courbevoie chez Moi », à quoi ça sert?

C'est un service en ligne qui permet de gérer les inscriptions et les réservations de vos enfants aux différentes activités périscolaires et extrascolaires listées ci-dessous :

- Garderie du matin et du soir
- Garderie du mercredi midi
- Restauration
- Nouvelles activités périscolaires (NAP)
- Etude surveillée (en élémentaire)
- Activités postscolaires (à partir de la moyenne section)
- Accueils de loisirs des mercredis après-midi et des vacances
- Séjours vacances

Cet espace vous permet également de renseigner ou de modifier vos informations personnelles et familiales (numéro de téléphone, adresse...), d'obtenir en ligne une attestation fiscale ou une attestation de présence et de procéder au calcul de votre quotient familial.

C'est sur cet espace que vous retrouvez les inscriptions et les réservations pour les différentes prestations.

Enfin, cet espace vous permet de gérer le paiement de vos prestations ou de mettre en place le paiement par prélèvement bancaire.

Accès

<https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>

L'accès à votre espace sur « Courbevoie chez moi » nécessite une inscription sur le site.

Les familles déjà inscrites à des activités liées aux services du VAL, de l'Enseignement et de la Petite Enfance possèdent un numéro de compte famille et doivent lier leur compte famille lors de leur première inscription. Si vous avez égaré votre numéro de compte, vous pouvez le redemander au Guichet Famille.

Les familles qui ne possèdent pas de compte famille doivent d'abord procéder à la création de leur compte famille en ligne ou auprès du Guichet Famille en Mairie principale.

Pièces à fournir pour l'ouverture d'un compte famille :

[Ouverture du compte famille](#)

Guide d'utilisation

Un guide d'utilisation est à votre disposition pour vous accompagner dans vos premiers pas avec Courbevoie chez moi :

2) Inscriptions, réservations et absences

L'inscription et la réservation en ligne des activités de chaque journée sont obligatoires.

Inscriptions

Les inscriptions se font sur <https://www.courbevoie-chez-moi.fr/> dans la rubrique "Inscriptions annuelles aux activités périscolaires..."

➤ **Garderies du matin, du midi et du soir, restauration, étude surveillée, NAP** En fonction des fréquentations de l'enfant, l'inscription peut se faire en « occasionnel » ou en « régulier » :

- En occasionnel : La famille inscrit son enfant sans cocher les jours de la semaine. Elle devra ensuite réserver les journées souhaitées.
- Régulièrement : La famille inscrit son enfant en cochant les jours de la semaine où il restera régulièrement à l'activité. Les jours seront automatiquement réservés pour toute l'année scolaire.

➤ **Accueil de loisirs du mercredi après-midi**

- A l'année : forfait annuel payable en 1 ou 3 fois. Vous êtes engagés jusqu'à la fin de l'année scolaire et l'ensemble des paiements reste dû même si l'enfant ne fréquente plus le centre, sauf en cas de déménagement en dehors de Courbevoie.
- Au trimestre : Idem forfait annuel (à renouveler chaque trimestre - 3 trimestres par année scolaire)
- A la journée : L'inscription en occasionnel est limitée à deux mercredis par mois en fonction des places disponibles et sur réservation obligatoire. Les enfants qui fréquentent le centre le mercredi après-midi ne doivent pas être inscrits à la garderie du midi (11h30-12h30)

L'inscription au goûter est automatiquement faite lorsque la famille inscrit son enfant à la garderie du soir ou à une activité postscolaire.

Réservations

Les réservations se font <https://www.courbevoie-chez-moi.fr/> dans la rubrique "Modifier les réservations quotidiennes"

- Toute activité réservée est facturée
- Pour les garderies, la restauration, l'étude et les NAP. Elles sont possibles jusqu'à la veille minuit.
- Pour l'accueil de loisirs du mercredi en occasionnel. Elles sont possibles jusqu'au lundi minuit qui précède le mercredi souhaité.
- Pour les accueils de loisirs des vacances scolaires. Elles sont possibles durant toute la campagne d'inscriptions.

En cas de non-réservation des activités, la présence de l'enfant sera facturée au tarif « non inscrit ».

Absences

- En cas **d'absence programmée** d'un enfant à une activité périscolaire (Garderies, restauration, NAP, étude surveillée et accueil de loisirs du mercredi midi), les familles doivent impérativement décocher leurs réservations dans la rubrique « Modifier les réservations quotidiennes ».
 - Pour les garderies, la restauration, le NAP et l'étude, elles sont possibles jusqu'à la veille à minuit.
 - Pour l'accueil de loisirs du mercredi, elles sont possibles jusqu'au lundi minuit.
- En cas **d'absence imprévue** (maladie survenant la nuit par exemple), les familles doivent appeler et informer l'agent d'accueil de l'école avant 8h30. Celui-ci se charge de faire le lien avec le Guichet Famille pour l'annulation des activités de la journée. Si l'absence se prolonge, les journées suivantes devront être décochées sur Courbevoie Chez Moi ou un certificat médical d'absence devra être fourni par mail au Guichet Famille dans les 7 jours qui suivent l'absence de l'enfant.

Dans tous les cas, aucune régularisation ne peut être faite par l'école.

3) Tarification

Les activités suivantes sont facturées chaque jour :

- Restauration
- NAP
- Garderie du soir
- Garderie mercredi midi
- Goûter

Les accueils de loisirs du mercredi après-midi sont en revanche facturés selon 3 formules :

- A l'année : forfait payable en 1 (débité le 1er mercredi de septembre) ou 3 fois (débité le 1er mercredi de septembre, octobre et novembre)
- Au trimestre : débité le 1er mercredi du trimestre
- A la journée.

La liste des tarifs, en fonction de votre quotient familial, est disponible sur le site Internet de la Ville de Courbevoie : <https://www.ville-courbevoie.fr/1450/inscriptions.htm> ou sur Courbevoie Chez Moi dans la Rubrique « Consulter ici les grilles tarifaires... »

4) Règlement des prestations

Votre espace «Courbevoie chez Moi» vous permet de régler en ligne les frais de participation aux activités de la Petite Enfance, périscolaires, post-scolaires et accueils de loisirs proposées par la Ville de Courbevoie.

La gestion et le paiement des prestations s'effectuent sur le compte famille. Il concerne les activités suivantes :

- Restauration
- Garderies
- NAP
- Etudes (écoles primaires)
- Classes environnement
- Crèches collectives
- Crèches familiales
- Haltes garderies
- Accueils de loisirs du mercredi après-midi et des vacances
- Activités des Maisons du Val
- Séjours de vacances
- Activités post-scolaires

Le compte famille CQV doit être alimenté à l'avance et régulièrement pour permettre le paiement automatique des prestations et ne doit pas être négatif.

5) Contacter le Guichet Famille

Coordonnées

Téléphone : 01 71 05 79 38

Adresse email : famille@ville-courbevoie.fr

Horaires

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30 (jeudi de 8h30 à 19h30 sauf juillet et août)
- Le samedi de 9h à 12h
- Fermé le mardi matin

MÉMO PRATIQUE

Réunions d'informations

Deux réunions d'information ont lieu chaque début d'année :

- Une réunion par classe organisée par la Direction de l'école : le but est de présenter l'école, les enseignants et l'organisation de la journée.
- Une réunion avec la Direction du VAL : il s'agit de présenter l'équipe d'animation, et les différents temps VAL (restauration, activités post scolaires, garderie, centres de loisirs du mercredi et des vacances)

Coffre à vêtements

Vous trouverez dans le hall un gros coffre contenant tous les vêtements perdus sans nom. N'hésitez pas à venir chercher des vêtements que votre enfant aurait pu oublier le midi, ou le soir.

Les vêtements

Aucun bijou à l'école.

Pensez à marquer les vêtements de votre enfant (notamment blousons, cagoules, chapeaux, gants), ainsi qu'à lui mettre des tenues pratiques (en particulier pour les petits, privilégier les vêtements pratiques : pantalon élastique à la taille, chaussures à scratch; pas de salopette, ceinture, bretelles, lacets). Les écharpes sont interdites (risque d'étranglement).

MOUFLES / GANTS: ils doivent être attachés OBLIGATOIREMENT par un cordon même chez les GS.

******* TOUTES LES AFFAIRES DOIVENT ETRE MARQUEES**

Vous pouvez utiliser le code de réduction LIPE sur le site www.a-qui-s.fr

Change

En cas de « petits incidents », l'école a des changes que les familles donnent quand les enfants grandissent.

L'école vous donnera dans un sac en plastique les affaires mouillées, et vous ramènera à l'école les affaires prêtes, lavées et repassées.

L'école a d'ailleurs besoin régulièrement de vêtements et de chaussures....N'hésitez pas à en parler si vous disposez d'affaires à donner !

Assurance Scolaire

Elle est indispensable :

- pour les activités scolaires proposées par les enseignants
- pour les activités extrascolaires (cantine, centre de loisirs, garderie, ...)

Vérifiez votre assurance familiale, votre contrat ne couvre pas forcément ces activités et n'assurera pas votre enfant s'il est victime d'un accident.

Votre enfant doit être couvert dans les 3 cas suivants : il se blesse lui-même, il blesse un enfant, il est blessé par un autre enfant. Vérifiez auprès de votre assurance que ces 3 cas soient bien couverts. Sinon, en général, la MAE est traditionnellement l'assurance la plus utilisée.

Numéros de téléphone

Pensez à donner les numéros de téléphone où l'on peut vous joindre dans la journée.

⚠ Si votre numéro change, pensez à le transmettre à l'école. C'est EXTRÊMEMENT important pour l'école d'avoir des numéros à jour, pour vous joindre en cas d'accident.

Nourrices et personnes habilitées

N'oubliez pas de faire une lettre d'autorisation portant le nom de la personne et son degré de relation avec l'enfant (mamie, nourrice, etc.) datée et signée par vous. L'école ne confie pas les enfants à des mineurs (frères ou sœurs) **sans autorisation écrite de la part des parents**. Laissez le numéro de téléphone de l'école à cette personne qui pourra ainsi prévenir l'école en cas d'un éventuel retard.

Coopérative

On vous remettra 2 à 3 fois dans l'année une enveloppe contenant une carte coopérative. La participation est facultative et le montant libre. Vous pouvez payer par chèque. L'argent de la coopérative sert à acheter :

- tous les vélos que vous voyez,
- les développements de photos pour toutes les occasions extraordinaires,
- les entrées de musée et également de pouvoir aider les familles en difficulté pour des sorties.

Les comptes sont vérifiés par l'OCCE 92, à la fin de chaque année et peuvent être vérifiés par les parents élus.

Hygiène

RAPPEL : Pensez à vérifier régulièrement les cheveux de votre enfant (poux). N'oubliez pas de **prévenir l'enseignant et/ou l'ATSEM si les poux apparaissent**, afin que l'école puisse faire un **affichage général et ainsi limiter la propagation**.

Essayez de couper les ongles de votre enfant très courts afin d'éviter des griffures.

Nous vous rappelons que le personnel de l'école n'est pas autorisé à « essayer » les enfants aux toilettes, nous vous conseillons de les rendre autonomes.

Maladie et médicaments

Nous vous rappelons que l'école ne peut pas donner de médicament à votre enfant (sauf cas exceptionnels prévus par un Plan d'Accueil Individualisé). Merci de garder votre enfant à la maison lorsqu'il est fiévreux ou contagieux.

N'oubliez pas de signaler si votre enfant est contagieux, afin que l'école puisse faire un affichage général (varicelle, scarlatine, rubéole, roséole ...). De manière générale, signalez le matin si votre enfant a été fiévreux la nuit, mal de ventre, mal de tête ... afin que l'équipe enseignante puisse être vigilante durant la journée de classe.

Jouets, bonbons

Pour éviter les conflits, aucun jouet, bonbon ou chewing-gum n'est accepté à l'école. Pensez à vérifier les poches de votre enfant avant l'entrée à l'école, et si au retour à la maison, vous retrouvez des morceaux de puzzle ou des pièces d'un jeu, merci de les ramener à l'école.

Psychologue scolaire

Le psychologue scolaire (**gratuit**) dépend de l'Education Nationale et reçoit sur rendez-vous, dans son bureau. Parlez-en avec l'enseignant de votre enfant si besoin. Laissez vos coordonnées, nom de l'enfant, l'école, et l'objet de votre demande.

Orthophoniste / Articulation

Surveillez l'articulation de votre enfant. Si un défaut est trop prononcé, vous pouvez consulter un orthophoniste. Pensez également qu'un défaut de prononciation peut cacher des troubles auditifs. Pensez à faire vérifier l'état des tympans de votre enfant (otite séreuse).

Change

En cas de « petits incidents », l'école a des changes grâce à un **petit sac plastique en cas d'accident**, fourni en début d'année à l'école par les parents. Pensez à adapter le contenu de ce sac en fonction des saisons. L'école vous donnera dans un sac en plastique les affaires mouillées, et vous devrez les ramener lavées à l'école.

Autonomie

A l'école, les enfants doivent apprendre à essayer avant de demander l'intervention d'un adulte : « Tu essaies d'abord, je te montre, et si vraiment tu n'y arrives pas, je t'aide »

Rangement

De la même façon qu'à la maison, après chaque activité les enfants apprennent à ranger le matériel utilisé à l'école.

Rentrée au CP

La directrice envoie la liste des « grandes sections » aux deux écoles Anatole France (nouvelle directrice cette année) et Logie (directrice Mme Florence Labbé), qui se répartissent équitablement les élèves. Il n'y a pas de sectorisation sur ces 2 écoles. Seul l'élément « rapprochement des fratries » est pris en compte.

Les 2 écoles ont une excellente réputation, et préparent remarquablement bien les enfants.



MERCI D'AIDER L'ÉCOLE POUR ...

L'école vous remercie par avance de votre aide pour :

Photocopies

Merci d'indiquer à l'école si vous pouvez faire des photocopies. Cela rend service et permet d'économiser environ 700€ par an sur les crédits de l'école.

Accompagnateurs

L'école a du mal à trouver des accompagnateurs pour les sorties. N'hésitez pas à vous inscrire sur les panneaux d'affichage et à proposer vos services (même si la classe n'est pas celle de votre enfant). Cela permet aux enseignants d'organiser des sorties intéressantes pour nos enfants. Lorsque le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie doit être annulée.

Papiers

Une école est une dévoreuse de papier, c'est pourquoi elle récupère les chutes de papiers (d'une imprimerie par exemple) ou les feuilles d'ordinateur déjà imprimées d'un côté. Pour les dessins, les gribouillages, c'est très bien et cela permet de faire des économies importantes.

Jeux, jouets, rangements

Lorsque vous rangez la chambre de votre enfant, vous pouvez penser à l'école qui prend volontiers jouets, livres, CD, garage, puzzles, encore en état. Cela agrémente le coin garderie ou la classe.

Ordinateurs, imprimantes, ...

Vous connaissez peut-être une société qui parfois décline ses ordinateurs. L'école est intéressée si la société les donne pour 1€ symbolique...

Récupérations diverses...

Si votre entreprise déménage, décline ou jette, cela peut sans doute intéresser l'école, parlez-en à la Directrice.

ANNEXE : Les représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire) sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école.

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école (4 actuellement). Le nombre de représentants de chaque association de parents d'élèves est proportionnel au résultat des élections des représentants des parents d'élèves.

Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire. Il est important que vous participiez à ce vote : **les parents d'élèves élus VOUS représentent**. Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL. Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Le conseil d'école

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire. Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- d'un représentant de la mairie (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- des représentants élus des parents d'élèves,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement. Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe, entre autres :

- Des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- De l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- Des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- Des activités périscolaires,
- De la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Le conseil du VAL

Le conseil du VAL n'est pas légalement obligatoire. A Courbevoie, il siège une fois par trimestre, avant chaque conseil d'école. Le conseil du VAL est composé :

- Du directeur du VAL de l'école, qui le préside,
- Du responsable de secteur du VAL ,
- Du directeur de l'école
- D'un représentant de la maire (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- Des représentants élus des parents d'élèves (3 représentants par association de parents d'élèves)

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc ...

Rejoignez-nous !

Vous souhaitez vous investir dans la vie de l'école ? Vous souhaitez partager vos idées?... Vos enfants entrent en maternelle ou y sont déjà... Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire...

Au sein de la Lipe, chacun s'investit selon ses disponibilités !

Contactez-nous !

- Consultez notre site Internet : <https://lipe-courbevoie.fr/>
- Nous rejoindre sur Facebook : Page LIPE-Courbevoie
- Nous écrire lipe.genets@gmail.com (adresse de la LIPE Genêts)